

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 28 septembre 2023 à 18 heures -

**Présents** : Monsieur OUVRY Jean-François, Maire, Mesdames et Messieurs CORCEL Valérie, GORGIBUS Benjamin, TORRES Virginie, CALTERO Claude, LE PAIH Martine, CABIN Philippe, Adjoints

Mesdames et Messieurs CORUBLE Martine, FINTRINI Martine, BRETTE Lydie, POLINSKI Luc, LEPREUX Alain, DESERT Claire, OMER Matthieu, CHAUFFOUR Aurélie, POULET Gérard, DUJARDIN Isabelle, JOUOT Cassandre, POURCHAUX Déborah, Conseillers Municipaux

**Absents excusés** : M. AUGER Grégoire (pouvoir à M. OUVRY), M. LEBOIS Jean-Claude (pouvoir à M. POLINSKI), M. BERTRAND Jacques (pouvoir à M. CALTERO), Mme GOUJON Sophie (pouvoir à M. CABIN), M. SAUVAGEOT Anthony (pouvoir à M. GORGIBUS), Mme CHICOT Sophie (pouvoir à Mme DUJARDIN), Mme MASCRE Françoise, M. DISTANTE Raphaël

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. POLINSKI Luc a été élu secrétaire de séance.

\*\*\*

### **Communication des décisions prises par le Maire**

M. le Maire fait part de 13 décisions prises depuis le dernier conseil municipal, en vertu de la délégation de pouvoir accordée par délibération du 14 décembre 2020.

Mme DUJARDIN intervient concernant la décision n° 2023/036 et s'étonne du tarif dérisoire appliqué par rapport au préjudice subi sur le terrain de foot.

M. le Directeur des Services déclare qu'il s'agit d'un tarif moyen, appliqué sur les différentes aires de grand passage du Département.

M. CALTERO explique qu'une convention a été signée avec le responsable du camp, celle-ci ne comprend pas la facturation de l'eau ni de l'électricité.

Mme JOUOT évoque la suppression des régies et la mise en conformité demandée par la Chambre Régionale des Comptes.

M. le Directeur des Services évoque que ce point est en bonne voie de régularisation selon les recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.

***Adopté à l'unanimité***

### **Compte-rendu des délibérations du conseil municipal – Séance du 29 juin 2023**

***Adopté à l'unanimité***

### **Procès-verbal du conseil municipal – Séance du 29 juin 2023**

Mme JOUOT souligne qu'elle était absente lors du conseil du 29 juin et qu'elle aurait aimé lire au procès-verbal un résumé de la présentation faite par M. BOURSIER, directeur du CNPE, ainsi que des propos tenus par le Collectif de la piscine.

M. OUVRY explique que ces interventions ont eu lieu avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, et n'ont pas à être retracées au procès-verbal. Il convient de faire la différence entre la partie « informative » du conseil et la partie « administrative et réglementaire ».

Mme JOUOT déclare être toujours en attente du document présent lors du conseil municipal du mois de mai, au sujet de la gouvernance du port.

***Adopté à l'unanimité***

### **Compte-rendu de la commission « Sports - Animations », séance du 31 août 2023 – Rapporteur M. GORGIBUS**

M. GORGIBUS apporte quelques précisions et invite les membres du conseil municipal à l'accueil des Ecosseis le 3 octobre ainsi qu'à l'inauguration de la stèle à la mémoire des victimes civiles de la guerre 39-45 le 09 novembre prochain.

Mme DUJARDIN, au nom de Mme CHICOT, demande que soit mentionnée son intervention au sujet de l'accueil des gens du voyage.

M. GORGIBUS explique que la réponse a été apportée dans les questions diverses, et qu'il sera précisé que Mme CHICOT est à l'origine de l'information.

*Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.*

Conventions avec l'association de Heilong

**Adopté à l'unanimité**

### **Compte-rendu de la commission « Tourisme – Commerce », séance du 15 septembre 2023 – Rapporteur Mme TORRES**

Mme DUJARDIN déplore que le marché nocturne de juillet et la soirée du C.E. du casino soient organisés à la même date, et ce au détriment des 2 manifestations. Elle suggère qu'à l'avenir une concertation soit faite en amont.

M. TORRES fait remarquer que les dates marchés sont fixées longtemps en avance, et qu'il faut tenir compte des dates retenues par les communes voisines.

M. OUVRY propose de communiquer au casino, les dates des futurs marchés nocturnes, dès que celles-ci seront connues.

*Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.*

### **Compte-rendu de la commission « Développement durable », séance du 12 septembre 2023**

### **Compte-rendu de la commission conjointe « Urbanisme » & « Travaux », séance du 14 septembre 2023**

M. OUVRY propose de traiter les 2 comptes-rendus ensemble, car ils sont assez similaires et traitent tous les deux du sujet « Petites Villes de Demain ».

M. OUVRY annonce que les différentes études sont bien engagées.

Mme JOUOT remarque que les études engagées révèlent un état des lieux et des projets pour l'avenir, qui engagent des sommes importantes et dont le conseil municipal ne verra pas l'aboutissement d'ici la fin du mandat.

Elle soulève la question de la pérennité et de la continuité de l'action publique.

M. OUVRY répond que la revitalisation du centre-ville est utile et nécessaire. Il y a un besoin car aucun travaux n'y a été entrepris depuis longtemps.

M. OUVRY explique que la ville ne s'interdit pas de réfléchir à l'avenir et de choisir des orientations que les équipes suivantes poursuivront ou pas.

M. OUVRY remarque que les études sont censées et que le diagnostic est bon.

Mme DUJARDIN note que les projets sont ambitieux mais que la participation de l'Etat ou des différents partenaires peut également varier au gré des différentes élections.

M. OUVRY confirme qu'il sera nécessaire de s'adapter afin de mener à bien ces projets structurants.

Mme JOUOT soulève la question de la mémoire des gros projets et études et souligne le rôle des élus et des services administratifs pour assurer la transmission, ainsi que l'intérêt de comptes-rendus consistants pour retracer les projets.

Mme JOUOT précise qu'il est fait mention d'une annexe, page 6 du compte-rendu de la commission développement durable, qui n'a pas été jointe.

*Le conseil municipal donne acte des comptes-rendus de commissions.*

### **Compte-rendu de la commission « Finances », séance du 18 septembre 2023**

Mme DUJARDIN intervient au sujet de l'aide financière de la CCCA concernant la prise en charge de la remise en état du terrain de foot suite au passage des gens du voyage. Elle la trouve logique étant donné que la CCCA n'a pas fourni de terrain d'accueil.

Mme DUJARDIN demande si à l'avenir un terrain dédié sera équipé par la CCCA.

M. OUVRY annonce que la CCCA travaille sur le sujet et l'enjeu est de trouver un grand terrain qui sera en capacité de recevoir un plus grand groupe l'année prochaine.

M. CALTERO explique que d'un point de vue légal une commune de moins de 5 000 habitants peut prendre un arrêté municipal interdisant le stationnement des caravanes des gens du voyage sur le territoire communal, en dehors de l'aire prévue à cet effet. Cet arrêté a été pris au 1<sup>er</sup> août dans la commune et doit être temporaire. Il permet aux communes de prendre les mesures pour éviter un stationnement au-delà de 48 heures.

*Le conseil municipal donne acte du compte-rendu de la commission.*

**Finances – Budget principal – Décision Modificative n° 01**

***Adopté à l'unanimité***

**Finances – Majoration de la cotisation au titre de taxe d'habitation sur les résidences secondaires**

***Adopté à l'unanimité***

**Finances – Exonération partielle des pénalités – Maison de santé**

***Adopté à l'unanimité***

**Finances – Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

***Adopté à l'unanimité***

**Finances – Subvention à l'Amicale du personnel**

Mme JOUOT demande si du temps est dégagé pour les agents membres de l'Amicale.

M. OUVRY répond par l'affirmative.

***Adopté à l'unanimité***

**RH – Recours au contrat d'apprentissage**

Mme JOUOT demande si l'apprenti est destiné à être recruté et remplacer un agent à l'issue du contrat d'apprentissage.

M. OUVRY répond que le contrat n'a pas été fait en ce sens, mais qu'il s'agit d'une perspective à avoir.

***Adopté à l'unanimité***

**RH – Attribution de la prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction**

Mme JOUOT demande quand doit arriver le nouveau DGS et si un tuilage est prévu.

M. OUVRY explique qu'il attend la réponse pour une prise de poste le 1<sup>er</sup> décembre. Il s'agit d'une mutation et un tuilage de quelques jours pourra peut-être avoir lieu fin octobre.

Mme DUJARDIN déclare « *se réjouir que le ou la remplaçant(e) soit un agent titulaire de la fonction publique territoriale car elle est attachée au statut des fonctionnaires ainsi qu'au service public* ».

***Adopté à l'unanimité***

**RH – Tableau des effectifs**

***Adopté à l'unanimité***

**RH – Projet culturel et tableau des effectifs**

*Arrivée de M. AUGER à 19 h 45*

Mmes DUJARDIN et POURCHAUX renouvellent leurs remerciements aux 2 Adjointes des commissions « culture » & « patrimoine » pour la qualité du travail réalisé.

Mme JOUOT souligne qu'il faudra être vigilant quant à la conservation des collections de la Maison Henri IV.

M. OUVRY explique que la conservatrice déménagera dans les anciens locaux de la perception pour remplir ses missions et qu'il peut être envisagé d'y transférer également les œuvres les plus fragiles.

***Adopté à l'unanimité***

**Etablissement culturel « Théâtre Le Rayon Vert, scène conventionnée d'intérêt national – Art en territoire » - Demande de subvention auprès de la Région Normandie – Année 2023**

***Adopté à l'unanimité***

**Questions & Informations diverses**

♦ M. OUVRY fait part des informations suivantes :

- Un travail sur la sécurité informatique des bâtiments communaux est en cours, pour lequel M. LEBOIS est désigné « élu référent en matière informatique et pour la sécurité numérique ».

- L'emprunt pour les travaux de la gendarmerie va être réalisé auprès de la Caisse d'Epargne, pour un montant de 400 000 € à taux variable plafonné sur le taux du livret A.
- Les activités organisées dans le cadre de la semaine bleue commenceront le lundi 02 octobre.
- L'inauguration de la stèle, don de M. DODRE, à la mémoire des victimes de la guerre 39-45 aura lieu le 09 novembre sur le parvis de la mairie.
- Le repas des anciens aura lieu le dimanche 19 novembre prochain. Des colis sont prévus pour les personnes ne pouvant pas y assister. Tous les élus sont invités à s'inscrire auprès du CCAS selon leurs disponibilités, pour participer à la confection des colis ainsi que pour leur distribution, autour d'un moment de convivialité à la salle municipale les 16 et 17 novembre.
- La visite dans le cadre du jumelage à Inverness a été très positive. Il y a une réelle volonté d'échanges avec les élus écossais qui viendront à St Valery l'année prochaine.

◆ Mme FINTRINI demande la date de fin de la DSP du camping d'Etennemare.

M. OUVRY répond qu'il n'a pas la date en tête, mais que celle-ci doit aller au-delà de 2030.

◆ Intervention de Mme DUJARDIN au nom du Groupe Saint Valery au Cœur : *« Les commémorations sont des moments importants pour le devoir de mémoire et l'histoire de notre commune comme du pays tout entier. Il s'avère qu'au fil des années nous avons constaté à St Valery que la jeunesse en était quasi absente. Or, le transfert de témoin se fait par le renouvellement des générations et c'est un souci qui nous préoccupe, y compris pour l'engagement et la citoyenneté des adultes en devenir.*

*Bien évidemment la période du Covid n'a pas été propice à cette tradition importante néanmoins, aujourd'hui, nous sommes en 2023, le mandat avance et le CMJ qui pourrait permettre de remettre la machine en route n'existe toujours pas. Quelles en sont les raisons ? »*

Mme CORCEL répond qu'elle juge pertinent d'attendre que le regroupement des écoles ait eu lieu et précise, qu'à ce jour, elle n'a pas eu de demande des écoles.

Mme CORCEL explique qu'en amont il est nécessaire d'établir un programme et que les élus soient mobilisés.

M. OUVRY déclare que ce sujet est à approfondir en commission « éducation ».

◆ M. OMER demande quand seront installées des bornes de recharge pour les voitures électriques dans la commune.

M. OUVRY répond que le SDE 76 est en charge du dossier, que l'appel d'offres est départemental, mais qu'aucune date n'est prévue pour l'instant.

◆ Intervention de Mme JOUOT au nom du Groupe Saint Valery au Cœur : *« Lors des informations données en fin du conseil municipal du 29 juin, il a été dit que « les travaux de la gendarmerie débuteront courant juillet dès réception du financement. Les services du contrôle de légalité ont refusé l'offre de concours de la commune de Paluel qu'ils estimaient illégale ».*

*Quelle en est la raison ? Le fait que Saint-Valery touche des loyers qui servent normalement à entretenir ces bâtiments ? »*

M. OUVRY répond qu'il est illégal qu'une commune aide financièrement une autre.

Mme JOUOT poursuit son intervention : *« De ce fait, si on comprend bien ce refus de la sous-préfecture, on ne peut faire jouer la solidarité entre communes pour un service concernant l'ensemble du territoire ! Donc la leçon est à retenir pour d'autres édifices servant l'intérêt intercommunal pour lequel la commune touche un loyer, telle la maison de santé. Une fois de plus, nous pouvons constater que les charges de centralité pèsent de plus en plus lourd sur le budget de notre commune et que nous sommes de moins en moins aidés !*

*A côté de cela, quand le gouvernement déclare hypocritement que l'augmentation des impôts est de la responsabilité des communes, oubliant tous les services qu'elles peuvent rendre à la population face au désengagement de plus en plus important de l'Etat sur nos territoires. Il est plus que temps de dénoncer cet état de fait et de se battre pour réclamer encore et toujours l'argent qui nous est dû »*

Mme DUJARDIN déclare qu'il est inacceptable que la solidarité entre communes ne puisse exister car la gendarmerie est d'intérêt territorial.

◆ Intervention de Mme JOUOT au nom du Groupe Saint Valery au Cœur : *« Je souhaiterais mettre en rapport plusieurs informations sorties récemment. Fin juin / début juillet, le préfet de Seine-Maritime imposait des restrictions d'eau pour les vallées de la Bresle et de l'Andelle. Nous sommes donc en Normandie, en 2023, et il y a des restrictions d'eau !*

*Autre information, plusieurs agriculteurs, encore plus près de chez nous, sur le plateau, au-dessus de Vittefleury et ailleurs encore, ont dû arroser leurs cultures ce printemps, du fait d'un déficit pluviométrique. En Normandie, arroser au printemps ! Ce fait n'a pas eu lieu qu'en 2023, mais également les années précédentes.*

*En février dernier, une information passe sur le site internet de la CCCA à propos de la recherche de la ressource en eau. J'ignore où en sont exactement nos réserves en eau potable. Cette information ne se trouve pas facilement. Mais s'il y a recherche de ressources, c'est qu'on anticipe de futurs besoins, pas forcément si lointains.*

*En 2022, le GIEC normand a réalisé un état des lieux sur les conséquences du dérèglement climatique à l'horizon 2100. A propos de la ressource en eau, il déclare que les disponibilités en eau douce vont diminuer entre 10 et 30 % pour les cours d'eau et que la recharge annuelle moyenne des nappes phréatiques vont diminuer, elles, de 15 à 30 %, empêchant les pompages d'eau. Le GIEC indique que l'alimentation en eau va devenir problématique.*

*En outre, il suffit de se balader dans notre beau département pour voir que, de plus en plus souvent, la végétation manque d'eau, que les feuilles des arbres ne sont pas complètement vertes, contrairement aux autres années. Bref, la situation est inquiétante pour l'ensemble du monde vivant, végétal ou animal (j'inclus l'espèce humaine dans cette catégorie).*

*Et à côté de ces informations connues, diffusées sur une ressource essentielle et sans laquelle il n'y aurait pas de vie sur terre, on apprend le 19 septembre dernier qu'il y a eu une autorisation de forage ponctuel à 150 m pour l'arrosage ponctuel des greens du golf !*

*Mais dans quel monde vivent nos élus et l'administration !? En outre, si on lit bien, ce forage permettrait un arrosage ponctuel, donc en cas de déficit hydrique par ailleurs ! Donc en période de manque d'eau pour les besoins essentiels à la vie ! Et on permettrait à un golf de pomper l'eau pour arroser. Cette décision, prise sans doute avec les arguments économiques habituels, est tout simplement hors-sol, inadmissible et proprement révoltante ! Les personnes qui nous dirigent n'ont toujours pas compris où nous risquons d'aller si on ne se bouge pas, maintenant. On entend des belles paroles, mais quand il s'agit d'agir, le logiciel ne change pas ! »*

M. OUVRY prend acte de cette déclaration.

Mme JOUOT espère qu'un élu Valeriquais pourra intervenir lors d'un conseil communautaire.

M. OUVRY conseille à Mme JOUOT de transmettre sa déclaration à la CCCA et ajoute que les changements s'opéreront sur des temps longs, une période de transition est nécessaire.

Des recherches sont en cours, et dans un premier temps un travail sur l'entretien et la maintenance des réseaux sera réalisé afin de réduire les pertes et permettre un meilleur rendement de ceux-ci.

◆ Mme POURCHAUX signale qu'elle a été interpellée au sujet bois d'Etennemare qui devient dangereux à cause d'arbres qui menacent de tomber et un mauvais état des chemins qui le rend inaccessible.

M. CABIN répond qu'il est au courant de la situation et que des devis ont été demandés pour effectuer les travaux et y remédier.

M. OUVRY confirme qu'une mise en sécurité est nécessaire.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 30 et donne la parole à Monsieur LEPREUX, qui invite les membres du conseil municipal à partager une coupe de champagne à l'occasion de ses 60 ans.

Le Maire,

Jean-François OUVRY